

<https://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article1098>

Des legs et des rues (suite)

- Revue N°76 -

Date de mise en ligne : mercredi 20 septembre 2017

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

On a souvent donné le nom de ces généreux donateurs à des rues de la ville. Voilà l'occasion de connaître l'origine de ces noms et l'histoire des rues.

Le legs Guillemin

Ce legs était destiné à des rosières. La rosière est une jeune fille connue pour sa vertu. Cette fête aurait été instituée par Saint-Médard au Vème siècle ; à la fête de la rosière on posait sur la tête des jeunes filles irréprochables, vertueuses, réputées pour leur piété et leur modestie, une couronne de roses, d'où le nom de rosières. Cette tradition que l'on croirait d'un autre âge a, paraît-il, encore cours dans les villes de France notamment dans la Marne à Fleury-la-Rivière.

"Legs Guillemin et Menut :

M. le Maire ouvre la séance en rendant hommage aux deux bienfaiteurs de la cité, MM. Guillemin et Menut, concernant l'institution de deux legs versés annuellement à des jeunes filles de familles pauvres les plus méritantes et par des dons très importants tant au bureau de bienfaisance qu'à l'hôpital de Sainte-Ménéhould.

Il donne ensuite la parole à M. Hecquet qui, après avoir retracé la vie du premier donateur, M. Guillemin, remet à Mlle Lefèvre, de La Grange-aux-Bois, le don Guillemin s'élevant à la somme de 2.300 f, et lui recommande d'aller déposer une gerbe de fleurs sur la tombe de son bienfaiteur"

La rue Célestin Guillemin

Cette voie qui part de la rue Florion et grimpe sur les hauteurs de l'ancienne butte du Châtelet était autrefois nommée « Chemin de Chaudefontaine ». La rue que nous connaissons et qui traverse la place de Guise n'existait pas et pour aller à Chaudefontaine on empruntait cette rue jusqu'à la ferme de la Haute Maison.

[https://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/local/cache-vignettes/L400xH250/legs_n76-5b54c.jpg]

Les legs Buirette et Person

Ces deux personnages qui n'auront pas de nom de rue avaient cependant laissé des sommes d'argent, le premier pour des personnes âgées et des enfants, et le deuxième pour un apprenti. Les sommes sont relativement peu importantes, 80 F, 100 F et 120 F, ce qui pourrait expliquer l'absence de plaques de rues au nom des bienfaiteurs.

"Legs Buirette et Person :

La Commission Administrative de l'Hospice donne avis que dans le courant de février 1928, elle procédera à l'attribution des legs de MM. Buirette et Person dont voici la principale disposition :

Legs Buirette : En séance de la Commission Administrative, il sera choisi dans la classe la plus indigente, un vieillard probe et religieux, qui ne sera pas devenu pauvre par l'intempérance et l'oisiveté. Dans cette même séance

Des legs et des rues (suite)

seront choisis deux enfants pauvres et de bonne conduite ayant fait leur première Communion, et de l'âge de 14 à 16 ans. Le vieillard recevra un prix de cent francs, et les deux enfants l'un un prix de 80 francs et l'autre un prix de 73 francs.

Legs Person : Ce legs comprend une somme de 120 francs attribuée cette année à un jeune garçon sortant d'apprentissage et reconnu comme ayant la meilleure conduite. Les candidats devront remettre à M. le Président de la Commission avant le 15 janvier 1928, leurs demandes munies de pièces à l'appui.

Ces pièces à l'appui doivent notamment comprendre : 1° un bulletin indiquant la date de naissance ; 2° un certificat de bonne vie et moeurs ; 3° un extrait de casier judiciaire ; 4° un certificat du maire de la commune d'origine, du directeur de l'établissement ou de toute autre personne qualifiée pour constater les aptitudes requises par les testateurs."

Mais ces legs devaient disparaître peu à peu ; en 1922 la commission du bureau de bienfaisance (l'ancêtre du CCAS) s'interroge sur la bonne utilisation de l'argent de ces legs. M. Pognant fait remarquer à regret que les dépenses effectuées sont absorbées en presque totalité par les frais de l'administration. Ah que l'histoire est un éternel recommencement !

Mais il ne s'agissait pas ici de mauvaise gestion et il semble que ces legs n'étaient plus attribués et qu'ils ne semblaient plus adaptés à la vie de ce début du XXème siècle ; la commission déclarait que l'on ferait mieux de distribuer des chaussures et des vêtements aux enfants indigents pour que ceux-ci fréquentent l'école plus régulièrement.

En 1924, le bureau de bienfaisance déclare que le legs Menut, qui désire aider des enfants indigents allant à l'école, devrait être géré par la caisse des écoles ; il restait 6839,10 F.

Quant au legs Gaillot-Aubert (encore un nom de rue), il a été décidé que sur la somme de 1922,30 F, une somme de 400 F serait prélevée pour les secours en nature à distribuer aux pauvres, pain, grain, charbon, à partir du 1er novembre et jusqu'au 1er mars (cela rappelle les dates de la campagne des Restos du coeur).

John Jussy